

APPEL A PROJETS de la Ville de Brest

Lien social, accès accompagné, expression, co-production multimédia

L'appropriation sociale du multimédia et d'internet dans la cité

Date limite de dépôt le 20 septembre 2008

Nous voici dans une société où le multimédia et l'internet se banalisent au travail ou à la maison, dans les études ou les loisirs permettant de plus en plus d'accès à des services, d'échanges et d'inter activité. Mais la culture d'Internet laisse de côté celles et ceux qui n'ont ni les habiletés, ni les occasions de s'initier aux outils du numérique. De nombreuses personnes comme les plus âgées, celles éloignées de l'écrit, isolées socialement ou ne disposant pas d'un revenu suffisant se sentent davantage exclues.

Internet c'est à la fois un immense marché et un espace qui élargit les biens communs et les échanges entre personnes. Les jeux vidéo, les téléphones mobiles, la diffusion des musiques et des vidéos suscitent un énorme marché mondialisé. A côté, les blogs, wikipédia, le web public et associatif élargissent l'accès aux savoirs et aux cultures, favorisent l'expression, relient les habitants d'un territoire local, donnent à voir la richesse des personnes et des associations qui composent une cité.

Consciente de ces mutations et des risques d'exclusion la municipalité brestoise soutient une *politique d'appropriation sociale des outils et des usages qui entend* :

1 - Permettre un accès public accompagné

L'accès dans toutes les écoles publiques assure une équité pour les enfants. L'ouverture de 100 Points d'Accès Publics Internet (P.A.P.I) dans des structures de quartiers, dans les services publics et les associations permet un accès accompagné près de chez soi. L'ouverture de salles multimédia d'écoles et de quartiers répond à la demande de découverte des outils et de création de projets par les habitants et les associations.

2 - Faciliter l'expression multimédia

Internet se développe autour de nos envies d'échanges : le courrier électronique dans l'entreprise, l'échange de fichiers (musique ...), l'envoi de photos, le « chat » à la maison. La ville entend favoriser un apprentissage qui donne à voir les activités des uns et des autres, met en relation, dynamise le débat public, crée de nouvelles richesses. Apprendre à écrire avec le multimédia sur le web avec la photo, l'image ou la musique sont des habiletés, des moyens de communiquer dont nous voulons faciliter l'accès à tous.

3 - Aider à la reconnaissance des personnes, la reconquête de l'estime de soi

L'expérience nous a appris que ces outils créent du lien social, aident à la reconquête de l'estime de soi et valorisent les initiatives des personnes et des associations et nous soutenons les initiatives qui y participent. Les collectes de mémoire témoignent que chacun est important et contribue à construire la cité d'aujourd'hui.

4 - Soutenir la mutualisation, le travail en réseau et les pratiques de coopération

Nous souhaitons qu'Internet soit aussi un moyen de favoriser le travail en réseau des associations et des acteurs du service public, d'améliorer l'accès aux services pour les habitants. Au fil des années les projets qui créent de nouvelles dynamiques de coopération se développent : les outils de « bureau libre », la photothèque collaborative, le « médiablog des radios et vidéos », les carnets au pays de Brest « wiki-brest » etc.. L'internet est aussi le creuset de pratiques où nous apprenons la coopération et l'élargissement des biens communs. La ville aidera les initiatives qui mutualisent des outils, mettent à disposition contenus ouverts et logiciels libres.

Après la découverte et la diffusion vient le temps des usages et des projets.

Pour accompagner un développement local et citoyen de l'Internet et du multimédia, la Ville de Brest met en oeuvre chaque année un appel à projets [\[1\]](#).

Nous proposons de financer jusqu'à 2300 € maximum par projet, des projets d'usages locaux dans les domaines de l'éducation, de la culture et du lien social selon l'un des objectifs présentés ci-dessus.

Nature des projets : Conditions d'éligibilité

Cet appel à projets concerne les associations à but non lucratif, les groupes ou particuliers présentant un projet supporté par une association ou une structure locale. En cas de projet collectif, une association sera désignée par ses partenaires comme porteur du projet. Le champ d'intervention de l'appel à projets couvre les usages du multimédia et d'internet appliqués à **l'éducation populaire, à l'action sociale et à la culture** au sens large.

La Ville de Brest soutiendra des projets qui prennent en compte la capacité d'adapter ces nouveaux outils aux besoins et aux finalités d'un projet ou d'une structure, la place accordée à l'animation et à l'accompagnement humain des outils utilisés ainsi que la dimension pédagogique du projet. Les projets visant uniquement à s'équiper de matériel informatique, à développer un site web « vitrine » sont exclus de l'appel à projets.

Critères de sélection - Modalités de soutien

La Ville de Brest pourra soutenir des projets :

- sous la forme de subventions au démarrage ou au montage de projet
- sous la forme de mise à disposition de matériel multimédia
- par un accompagnement au montage et/ou à la mise en œuvre du projet.

Le montant et la nature des aides attribués aux projets retenus seront fixés au cas par cas par le jury, en tenant compte de l'enveloppe générale affectée à cet appel à projets, de l'appréciation des besoins du projet et de la crédibilité du budget présenté par le porteur. La base actuelle fixée par projet sera de 2 300 € maximum. Au-delà de 800 € d'aide apportée par la Ville, un financement complémentaire devra être recherché, ainsi qu'une participation propre du demandeur.

Les méthodes et outils utilisés devront permettre d'impulser une réflexion sur les modes de relation, de collaboration, de partage et de transfert d'informations et de savoirs entre membres.

L'appel à projets est soutenu financièrement par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale à hauteur de 8 000 € en 2008.

Le jury examinera les dossiers en prenant en compte les critères suivants :

- la plus-value sociale, relationnelle et/ou culturelle du projet plutôt que la technologie,
- la prise en compte des populations les plus éloignées des technologies numériques (pour des raisons culturelles, physiques, géographiques, financières, d'âge ou d'éducation)
- la qualité des partenariats avec d'autres organismes,
- les modes de fonctionnement témoignant concrètement d'une mise en réseau avec des structures partenaires,
- l'importance de l'animation et de l'accompagnement pour les utilisateurs du multimédia, leur adaptation au projet et au public ;
- les dispositions prises pour assurer la continuité du projet.
- les possibilités de rayonnement du projet au-delà de ses initiateurs.

Mode de sélection des projets

Les projets seront adressés au Service Démocratie Locale, Citoyenneté et Nouvelles Technologies à partir d'un dossier à envoyer avant le **20 septembre 2008** (voir comment répondre à l'appel à projets). Le jury, présidé par le Conseiller Municipal délégué chargé de l'Internet et du Multimédia, sera composé d'élus et de personnes qualifiées des services de la Ville ou partenaires de la Ville dans les domaines concernés.

Modalités de participation :

Comment répondre à l'appel à projets ? Les candidats devront constituer un dossier de 5 pages maximum qui devra comporter les éléments suivants :

En première page : le nom (raison sociale) et les coordonnées de l'organisme qui sollicite un soutien ; le titre du projet ; le montant du soutien demandé ; le montant total du projet ainsi que les coordonnées du responsable du projet (adresse, téléphone, télécopie, adresse électronique), la présentation de l'organisme porteur du projet et la liste des partenaires éventuels ;

- une synthèse du projet décrivant les actions envisagées et les étapes éventuelles ;
- les objectifs du projet, les publics visés, les animateurs ;
- le budget simplifié et le calendrier prévisionnel du projet.

Les candidats acceptent par ailleurs que leurs projets soient rendus publics, notamment par diffusion sur Internet ainsi que le bilan si celui-ci est retenu [2]

De plus, pour les porteurs de projets ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre des éditions précédentes de l'appel à projets, il est demandé un article de bilan du projet soutenu (TITRE DU PROJET / Partenaires du projet / Bilan de l'action / Suite à donner / Budget). Sans cet article, tout nouveau projet ne pourra être examiné par le jury.

Date limite de participation :

Le dossier de motivation sera transmis par voie électronique ou postale au plus tard le **20 septembre 2008**, le cachet de la poste faisant foi. Aucune information complémentaire ne sera fournie par téléphone.

Date de remise des résultats :

Les résultats du jury seront communiqués par mail aux porteurs de projets courant octobre et confirmés par voie postale avant la fin de l'année 2008.

Dossier à envoyer à :

Par voie postale

Monsieur le Maire de Brest [3]

Service Démocratie Locale, Citoyenneté et Nouvelles
Technologies

Appel à projets Multimédia

BP 92 206

29 222 BREST Cedex 2

Par voie électronique :

florence.morvan@mairie-brest.fr

Brest, le 12 juin 2008

⌘-----

APPEL A PROJETS de la ville de Brest

Les usages du Multimédia et d'Internet dans la ville

Equité d'accès et appropriation sociale des outils et usages

Mise en réseau des acteurs locaux et citoyenneté active

Date limite de dépôt le 20 septembre 2008

FORMULAIRE D'AUTORISATION

Je soussigné

NOM :Prénom :

Association, organisation :

Adresse :

accepte que l'appel à projet que j'adresse à la Ville de Brest soit rendu public ; et
notamment sur le site Internet www.a-brest.net

Le2008

Signature :

[1] cf. l'appel à projets sur les NTIC de la Fondation de France

[2] Voir imprimé d'autorisation

[3] Accompagné dans ce cas d'une lettre d'intention signée authentifiant la demande

©© a-brest, article sous licence creative common [info](#)